



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de modification du marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-45524>

Département(s) de publication : 71

Annonce n° 25-45524

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Travaux d excavation et de traitement des zones de pollutions concentrées dans les sols

**Description** : Travaux d excavation et de traitement des zones de pollutions concentrées dans les sols

**Identifiant de la procédure** : 1ad84f37-596d-42b3-9828-6a8e24c20ca9

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 45112340 Travaux de décontamination du sol

##### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique** :

Directive 2014/24/UE

### Section 5 - Lot

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Travaux d'excavation et de traitement des zones de pollutions concentrées dans les sols

**Description** : Travaux d'excavation et de traitement des zones de pollutions concentrées dans les sols

**Identifiant interne** : NORDEON\_TVX\_DEPOLLUTION

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45112340 Travaux de décontamination du sol

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON

**Organisation qui signe le marché :** SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis :** 694,123.3 Euro

### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** BIOGENIE EX ENGLOBE FRANCE

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** OFFRE BIOGENIE EX ENGLOBE FRANCE

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**Valeur de l'offre :** 0 Euro

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** M24.10457

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 17/05/2024

**Date de conclusion du marché :** 29/05/2024

**Organisation qui signe le marché :** SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

## Section 7 - Modification

### 7.1 Modification

**Identifiant de l'avis d'attribution de contrat précédent :** a9205932-4369-47f1-80f8-e4d9940fb365-01

**Identifiant du contrat modifié :** CON-0001

**Raison de la modification :** Besoin de travaux, de services ou de fournitures supplémentaires de la part du contractant initial.

**Description :** Le présent avenant a pour objet d'intégrer des prestations apparues nécessaires à l'avancement du chantier et dont les prix sont ici arrêtés, et de prolonger la durée d'exécution du marché, le délai d'exécution de la tranche ferme, et le délai d'affermissement de la tranche optionnelle 1. Lors de la phase de préparation, l'entreprise Biogénie a réalisé une étude géotechnique G3. Les conclusions de celles-ci indiquent qu'il est nécessaire de conforter le dispositif d'isolement de la zone de pollution AC56 en diminuant la largeur des panneaux de blindage (PN1). De plus, les essais de perméabilité ont démontré la nécessité d'installer

d'avantage de puits de pompage afin d'évacuer l'eau de la nappe dans cette zone (PN3). Enfin, le maillage préalable réalisé a mis en évidence une pollution plus étendue que prévue en partie nord, ce qui nécessite de réaliser des purges complémentaires (PN2) et d'augmenter les volumes de terrassements en pré-fouille. A la suite d'une visite d'inspection, la DREAL a demandé des éléments complémentaires au sujet de la dépollution du site. La maîtrise d'ouvrage demande donc à Biogénie de réaliser des analyses supplémentaires sur la zone AC56 (PN 4-1, 4-2, 9-1 et 9-2). Les mauvaises conditions météorologiques ont nécessité un arrêt de chantier. Le titulaire du marché a dû effectuer une amenée-replis de ses moyens matériels et humains (PN6). De plus, lors de leur retour sur site, la zone AC56 n'était pas praticable en l'état. La maîtrise d'ouvrage a demandé à Biogénie de s'adapter en drainant la plateforme à -3m (PN5). Au cours du terrassement et de la dépollution de la zone AC57, des terres contenant des queusots et présentant du mercure pur ont été découvertes sur le flanc nord de la fouille. La gestion de ces terres implique pour Biogénie de fournir un dispositif de confinement des matériaux spécifique et de les envoyer en filière adaptée (PN7-1 à 7-3). Au cours du pré-terrassement de la zone AC56, l'entreprise Biogénie a découvert divers éléments (cuve béton, longrines, regards en brique impactés en mercure). La maîtrise d'ouvrage demande à Biogénie de gérer ces infrastructures en mettant les moyens matériels nécessaires (BRH) (PN8-1 à 8-6). Les travaux de Biogénie se déroulant pendant ceux du lot 2, la réalisation d'un constat d'huissier ne s'est pas avéré nécessaire. Les zones de pollution AC58 et AC60 ont nécessité moins de terrassements que prévu. Les résultats des analyses réalisées sur les terres issues du terrassement de la zone AC56 ont indiqué des taux en mercure supérieurs aux objectifs de dépollution. Des analyses supplémentaires ont été nécessaires afin d'affiner la gestion des terres. Celles-ci ne peuvent donc plus être réemployées sur site et doivent être envoyées en filière ISDD avec stabilisation préalable et en filière ISDD. Le marché initial prévoyait la gestion de déchets de mercure en phase liquide (produit pur), cependant ce type de déchet n'a pas été découvert sur site. Les travaux de remblaiement de la partie superficielle des différentes zones de pollution ne sont pas à réaliser au titre du présent marché car ils le seront au titre des terrassements généraux effectués par le lot 2 (groupement DEMCY / GUINOT TP). Enfin, la diminution de la quantité de réseaux contenant des boues polluées traité par le lot 2 (DEMCY) a engendré une diminution de la quantité de pollutions des sols autour de ceux-ci.

### 7.1.1 Modification

**Description des modifications :** Le présent avenant passé sur le fondement de l'article R2194-5 du code de la Commande Publique, représente une augmentation de 276 377,78 Euros HT soit 331 653,33 Euros TTC, soit 44,21 % par rapport au montant initial du marché révisé. Le nouveau montant du marché est fixé à 1 178 581,48 Euros HT soit 1 414 297,77 Euros TTC (hors application de la clause de révision) et décomposé de la manière suivante : - Tranche ferme (Partie à prix global et forfaitaire) : 74 327,00 Euros HT soit 89 192,40 Euros TTC - Tranche ferme (Partie à prix unitaires) : 1 004 868,88 Euros HT soit 1 205 842,65 Euros TTC - Tranche optionnelle 1 (Partie à prix unitaires) : 13 992,00 Euros HT soit 16 790,40 Euros TTC - Tranche optionnelle 2 (Partie à prix unitaires) : 63 600,00 Euros HT soit 76 320,00 Euros TTC - Tranche optionnelle 3 (Partie à prix unitaires) : 21 793,60 Euros HT soit 26 152,32 Euros TTC Les prix mentionnés dans cet avenant n°1 sont établis aux conditions économiques en vigueur au mois d'établissement de l'avenant soit Avril 2025 correspondant au mois Mo pour le calcul de la révision de ces travaux. Suite au report des travaux pour la réalisation de la plateforme d'aménagement menée par le lot 2 (DEMCY), il est également nécessaire d'augmenter le délai d'exécution de la tranche ferme et le délai d'affermissement de la tranche optionnelle 1 de la manière suivante afin que Biogénie puisse procéder à la pose des piézaires et piézomètres une fois tous les remblaiements terminés.

## Section 8 - Organisations

#### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

**Numéro d'enregistrement** : 87875559400016

**Adresse postale** : 12 RUE ALFRED KASTLER

**Ville** : FRAGNES LA LOYERE

**Code postal** : 71530

**Subdivision pays (NUTS)** : Saône-et-Loire ( FRC13 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : contact@sudbourgogneamenagement.fr

**Téléphone** : 0385427460

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui signe le marché**

#### 8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON

**Numéro d'enregistrement** : 17210005900010

**Ville** : DIJON

**Code postal** : 21200

**Subdivision pays (NUTS)** : Côte-d'Or ( FRC11 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-dijon@juradm.fr

**Téléphone** : 03 80 73 91 00

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : BIOGENIE EX ENGLOBE FRANCE

**Numéro d'enregistrement** : 40829501200038

**Adresse postale** : CHEMIN DE BRASEUX ECOSITE DE VERT LE GRAND

**Ville** : ECHARCON

**Code postal** : 91540

**Subdivision pays (NUTS)** : Essonne ( FR104 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : contact@englobecorp.com

**Téléphone** : 0385427460

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots** : LOT-0001

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : b84636e3-3eba-4716-bc13-aae6ea1d6f68 - 01

**Type de formulaire** : Modification du marché

**Type d'avis** : Avis de modification de marché

**Date d'envoi de l'avis** : 22/04/2025 à 13:56

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 22/04/2025